

L'Indre en Berry

Brochure groupes 2025

BERRY
PROVINCE



Bienvenue dans l'Indre

Bienvenue

Situé à 2 h 30 au sud de Paris et traversé par l'autoroute A20, l'Indre forme avec le Cher l'ancienne province du Berry. Loin des circuits touristiques classiques, cette destination authentique offre une intimité immédiate avec la nature et ses vertus salvatrices.

Ici l'esprit s'éveille quand il croise, au détour d'un sentier, les demeures de personnalités illustres telles que George Sand ou le Prince de Talleyrand, il s'anime devant les paysages sauvages du Parc naturel régional de la Brenne ou face à la beauté de la vallée des peintres. Enfin, il jubile devant les doux arômes d'un verre de vin de Reuilly, de Valençay, ou d'un fromage de chèvre AOP.

Au plaisir de vous accueillir prochainement dans l'Indre en Berry.

Avantages

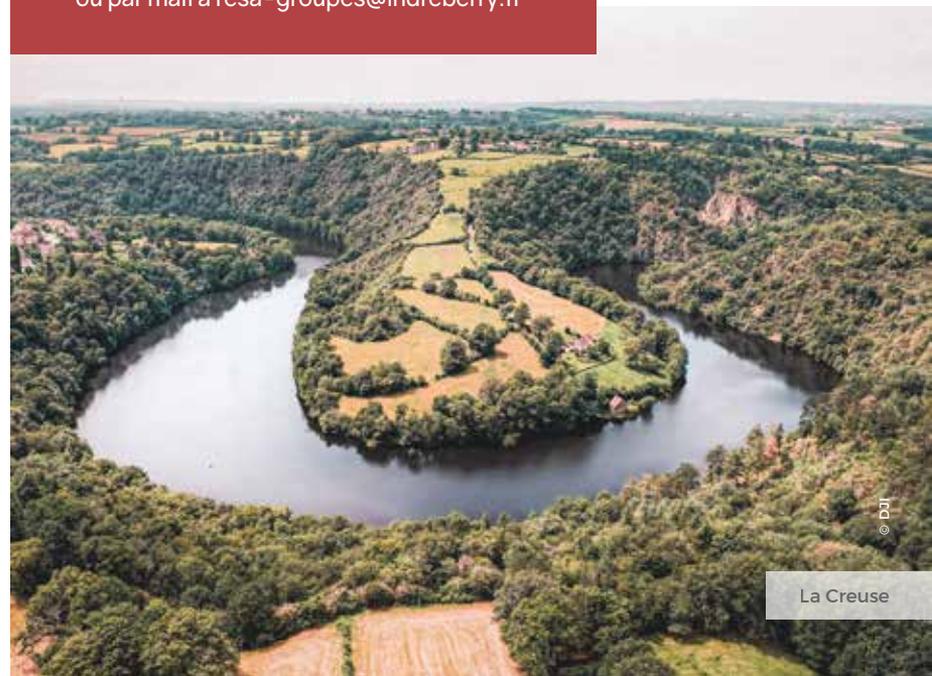
- ✓ Rapidité (réponse sous 48 heures maximum),
- ✓ Des conditions d'annulation souples et flexibles,
- ✓ Des tarifs négociés, tout compris et sans surprise,
- ✓ La gratuité systématique pour le chauffeur.

Informations et réservations

Nous, Agence d'Attractivité de l'Indre, avons imaginé pour vous, ces itinéraires et bien d'autres balades. Pour concevoir et organiser votre programme sur un ou plusieurs jours, contactez-nous :

Contactez Angélique Durand
Agence d'Attractivité de l'Indre

02 54 07 36 15 ou 06 77 10 06 59
ou par mail à resa-groupes@indreberry.fr



L'Indre en Berry

Au cœur du Berry

Au centre de la France, l'Indre est un département d'une richesse insoupçonnée composée de nombreux monuments, de grands personnages et d'une nature préservée...

La route comme fil conducteur

Après Talleyrand, George Sand et Jacques Tati, savourez les spécialités berrichonnes et arpentez les villages.

Vivez l'Indre!



Étang de la Brenne



Château Raoul, Châteauroux

© Lezbroz



La Creuse

© Betty Arnavielhe

Terroirs & saveurs

Les vins de Valençay et de Reuilly, les fameuses pyramides de fromages de chèvre et tant d'autres délicatesses vous attendent tout le long de votre séjour.

Goûtez l'Indre !

Nature vivante

Explorez la Brenne, terre aux mille étangs, intacte et luxuriante, réserve naturelle peuplée d'animaux sauvages.

Aventurez-vous dans l'Indre !

Laissez l'Indre vous inspirer

Du Menoux à Crozant, en passant par Gargillesse, le lac d'Éguzon et la vallée des peintres, le plaisir d'observer ces si beaux paysages est aussi fort.

Aimez l'Indre !



© Bestjobers - Max Coquard



© Brigitte Nunes

© Bestjobers

Châteauroux

excursions



Le temps d'une journée, partez à la découverte de l'Indre en Berry.
Laissez-vous séduire par sa diversité, son originalité et son histoire.



© Lezbroz

St-Benoît-du-Sault

Journée élégante et artisanale

Dès **42€**
par personne
•
30 participants

Exemple de MENU

Croustillant de chèvre
au miel, salade

Dos de cabillaud sauce beurre blanc
citronné

Tarte aux pommes,
boule de glace vanille

Boissons comprises



Reuilly

© Bestjobs - Max Coquard

Les savoir-faire en Berry sont nombreux, ils méritent d'être découverts. Vous allez vous plonger dans les coulisses d'ateliers de production et dans les vignes pour une expérience immersive et authentique.

9 H 30

Visite de La Pantoufle du Berry

Entreprise à taille humaine implantée à Vatan depuis 2011. Tous les articles sont fabriqués dans cet atelier où l'on attache une grande importance à la sélection et à l'origine des matières premières. Ici sont fabriqués des chaussons alliant savoir-faire artisanal, modernité et confort. La Charentaise a ainsi été relookée avec des coloris acidulés, une forme longiligne et des tissus originaux.



12 H 30

Déjeuner

Boissons comprises

14 H 30

Visite guidée du château de Bouges et des jardins labellisés « remarquables »

Visite guidée du château de Bouges, de sa remarquable collection de mobilier du XVIII^e siècle et de ses nombreuses œuvres d'art. Ces parcs et jardins classés « jardins remarquables » qui entourent le château forment, sur 80 hectares, un ensemble plein de charme, harmonieux. Depuis les fenêtres du château, le regard plonge vers les jardins réguliers à la Française.

16 H 30

Visite guidée de Levroux : « la cité du cuir et du parchemin »

Cette charmante petite ville de Champagne berrichonne fut un haut lieu de production de cuir et de parchemin. Découvrez entre autres la collégiale et l'ancien quartier des mégisseries dont certaines sont désormais transformées en atelier d'artiste. Aujourd'hui, la production de cuir séduit l'industrie du luxe et les grands noms de la haute couture à la recherche de ce savoir-faire ancestral.

17 H 30

Dégustations

18 H

Fin de nos prestations

Renseignements auprès d'Angélique

06 77 10 06 59 ou adurand@indreberry.fr

Journée *grandeur nature*

Dès **43€**
par personne
•
30 participants



Avec plus de 3000 étangs, le Parc naturel régional de la Brenne offre un terrain de jeu extraordinaire à de nombreuses espèces d'oiseaux: guifette moustac, héron pourpré, grèbe huppé,... Terre d'élevage et de pisciculture, la Brenne a donné naissance à des produits uniques dont le délicieux fromage de chèvre AOP «le Poulligny-Saint-Pierre» et la carpe, élevée dans les étangs.

10 H

Visite guidée de la ville du Blanc

Capitale de cette région préservée, Le Blanc, traversé par la Creuse se partage entre ville haute et ville basse. Son riche passé se découvre à travers l'église Saint-Génitour, le château Naillac et le moulin de la Filature.

12 H 30

Déjeuner au cœur du parc

Boissons comprises

14 H 30

Visite commentée de la Brenne

Cette visite vous permettra d'apprécier pleinement les magnifiques paysages et la richesse ornithologique qu'offre le Parc naturel régional de la Brenne. Accompagnés d'un guide naturaliste, vous découvrirez de manière privilégiée ce fleuron de la biodiversité en France.

16 H

Dégustation de produits locaux

Lors de ce moment convivial, la pyramide Pouligny-Saint-Pierre vous sera proposée. Depuis plus de 40 ans, ce fromage de Brenne fabriqué à partir de lait de chèvre entier, est la plus ancienne appellation d'origine caprine de France.

17 H 30

Fin de nos prestations

Renseignements auprès d'Angélique

06 77 10 06 59 ou adurand@indreberry.fr



© BesJobs - Max Coquard

Exemple de MENU

Kir pétillant

Pâté berrichon, mesclun
de notre maraîcher, vinaigrette
balsamique

Poulet rôti, jus de veau crémé
aux trompettes de la mort

Mousse au chocolat noir
et sa tuile aux amandes

Boissons comprises

Journée western à la ferme

Dès **45€**
par personne
•
30 participants



© BestJobers

Découverte et dépaysement pour partager la générosité d'un terroir atypique, mystérieux et inspirant :
le Parc naturel régional de la Brenne, une des plus importantes zones humides françaises.

10 H

Arrivée à la ferme

Café de bienvenue avec pancake et miel de Brenne

10 H 30

Visite de la ferme, de l'exploitation et des écuries

Petite démonstration du dressage western et du matériel (Selle, chapeau et vêtements du cow-boy)

12 H

Déjeuner à la ferme

avec ambiance musicale western

15 H

Départ de la ferme pour les pâturages

Démonstration de cattle drive : manipulation du bétail à cheval. L'élevage extensif, la conversion bio et la vente directe vous seront expliqués par les exploitants à travers leur domaine d'élevage de bovins, une relation privilégiée avec les propriétaires qui auront à cœur de vous faire apprécier leur métier.)

17 H

Verre de l'amitié

Renseignements auprès d'Angélique

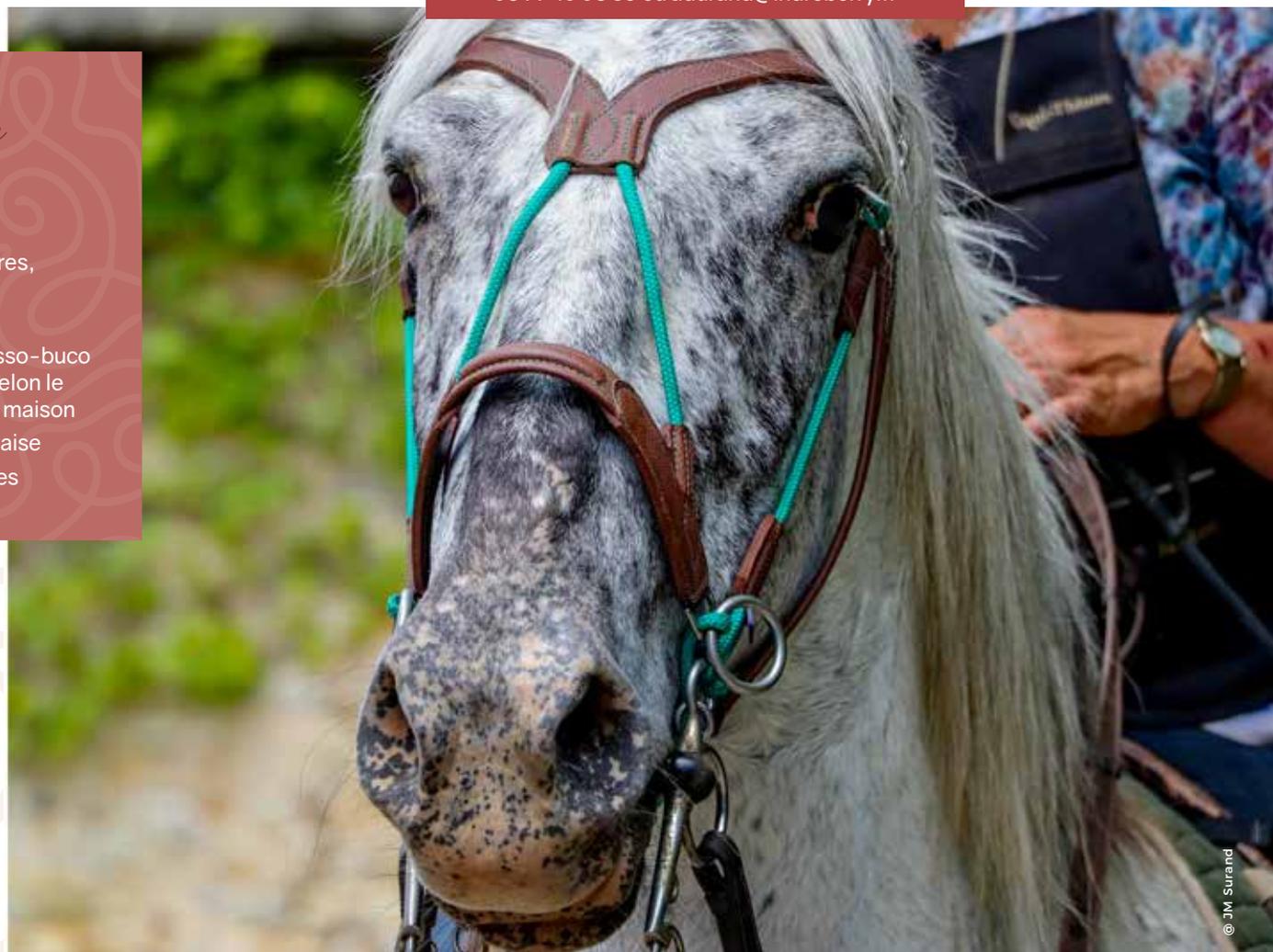
06 77 10 06 59 ou adurand@indreberry.fr

Exemple de MENU

Apéritif des Bouchures,
friture de carpe
Terrine de bœuf

Grillades au brasero ou osso-buco
en race black Angus (selon le
choix des clients), frites maison

Brownie, crème anglaise
Boissons comprises



Journée insolite et pittoresque

Dès **47€**
par personne
•
30 participants

Exemple de MENU

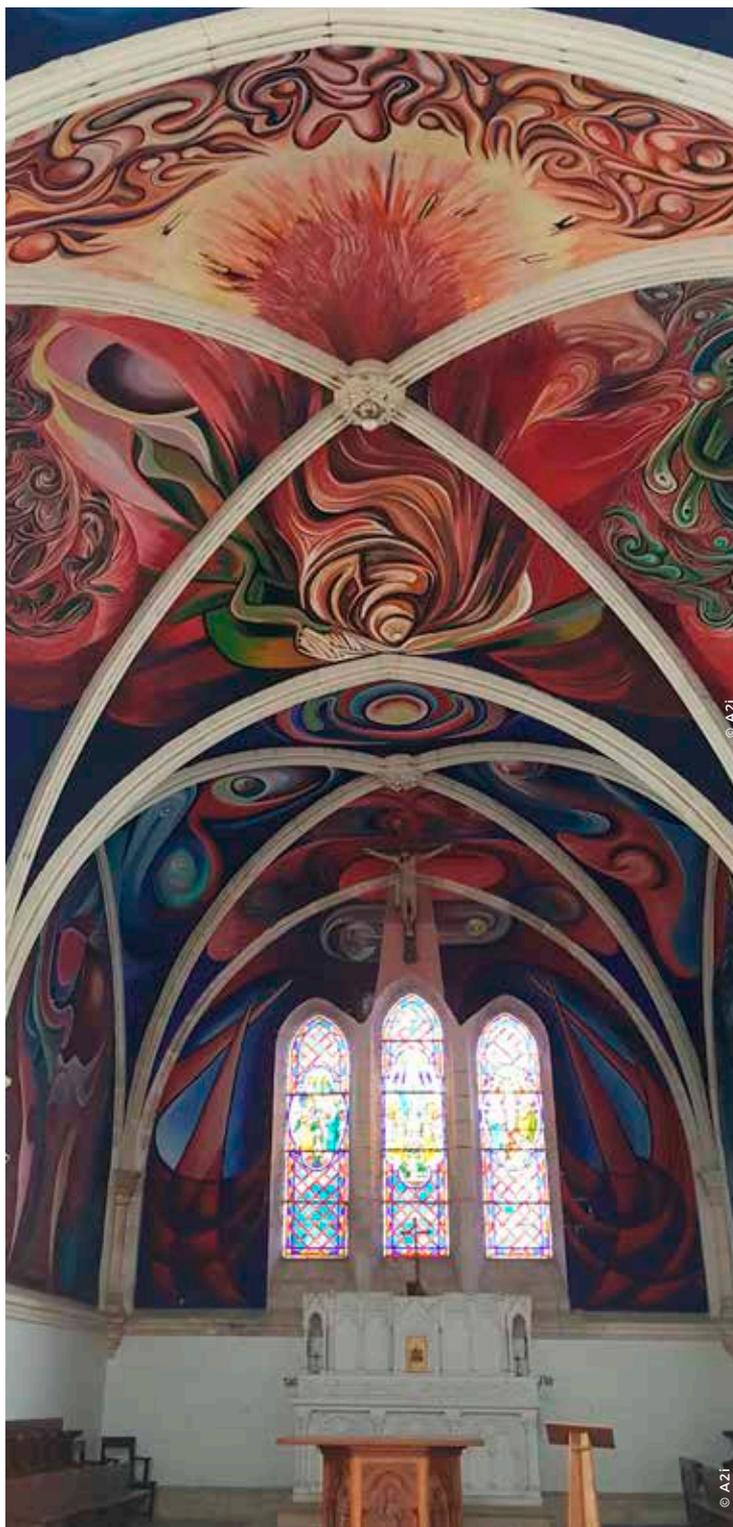
Kir et amuse-bouches
Croustillant de chèvre chaud
sur lit de salade
Caille farcie aux pommes,
Pommes de terre au four et petits
légumes du moment
Tarte Tatin
Boissons comprises



© Bestjobs - Max Coquard

Argenton-sur-Creuse

Partez à la découverte d'Argenton-sur-Creuse, la Venise du Berry, avec ses maisons à galeries et ses vieux moulins. Visitez le musée de la chemiserie et de l'élégance masculine et soyez captivés par une explosion de couleurs au Menoux.



10 H

Visite guidée d'Argenton-sur-Creuse

Vous ne resterez pas indifférent au charme de cette jolie petite ville traversée par la Creuse, avec ses belles maisons à galeries fleuries et ses anciens moulins.

12 H 30

Déjeuner

Boissons comprises

14 H 30

Visite guidée de l'étonnante église du Menoux

Entièrement repeinte par l'artiste bolivien Jorge Carrasco, ami de Cocteau et Picasso, cette église, aux extérieurs discrets, vous saisit par la puissance et l'impétuosité des couleurs flamboyantes qui se détachent des murs et de la voûte. Accompagnés par la fille du peintre, vous comprendrez le sens de cette œuvre ainsi que l'humanité profonde qui se dégage de cet artiste inclassable.

16 H 15

Visite guidée du musée de la chemiserie et de l'élégance masculine

Ce « musée de France », installé dans un ancien atelier de lingerie au cœur d'Argenton-sur-Creuse, est le témoin d'une aventure industrielle : celle qui unissait les chemisières à leur atelier de confection. On y découvre un savoir-faire, les outils et les traditions qui rythmaient la vie des ouvrières.

17 H 30

Fin de nos prestations

Renseignements auprès d'Angélique

06 77 10 06 59 ou adurand@indreberry.fr

Journée sur les pas *des plus grands*

Dès **49€**
par personne
•
30 participants

Sainte Sève

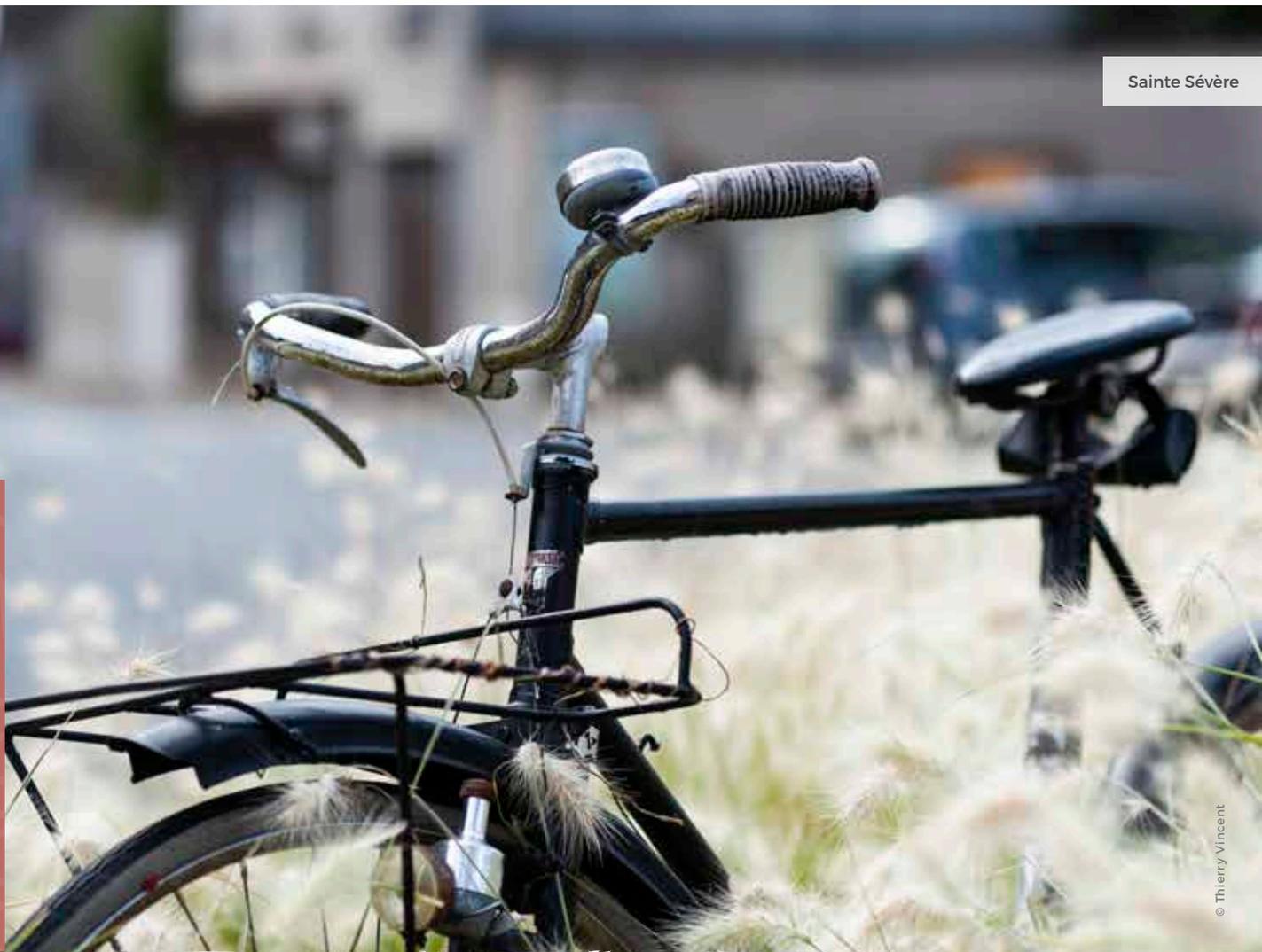
Exemple de **MENU**

Salade de lentilles vertes
du Berry, sauce curcuma
et jambon sec

Pavé de merlu ou colin, sauce au
beurre blanc, riz et légumes

Pain perdu au chocolat
avec crème anglaise

Boissons comprises



© Thierry Vincent

Deux personnages illustres: George Sand et Jacques Tati. De leurs œuvres se dégagent création, poésie, générosité, audace et indépendance. Partez à la rencontre de leurs univers sans doute complémentaires.

10 H

Visite guidée de l'extérieur du château de la Motte-Feuilly

Remanié à la fin du XV^e siècle, ce château possède un donjon circulaire encore ceint de hourds, mais tout ici est conçu plus pour montrer la puissance du propriétaire que dans un souci de défense !

Il fut le refuge de Charlotte d'Albret après son mariage avec le célèbre César Borgia, fils du Pape Alexandre VI. C'est là, dans le roman de George Sand, que vit la belle Lauriane de Beuvre, protestante, dont le vieux marquis Sylvain de Bois-Doré est amoureux fou.

12 H 30

Déjeuner

Boissons comprises

14 H

Visite de la Maison de Jour de Fête à Sainte-Sévère-sur-Indre

Immersion complète dans les coulisses et l'univers du film de Jacques Tati, parfaitement reconstitués entre projection, décors et anecdotes.

15 H

Visite guidée de Sainte-Sévère-sur-Indre

Le village est connu pour avoir accueilli, en 1947, le tournage de « Jour de Fête » célèbre film de Jacques Tati.

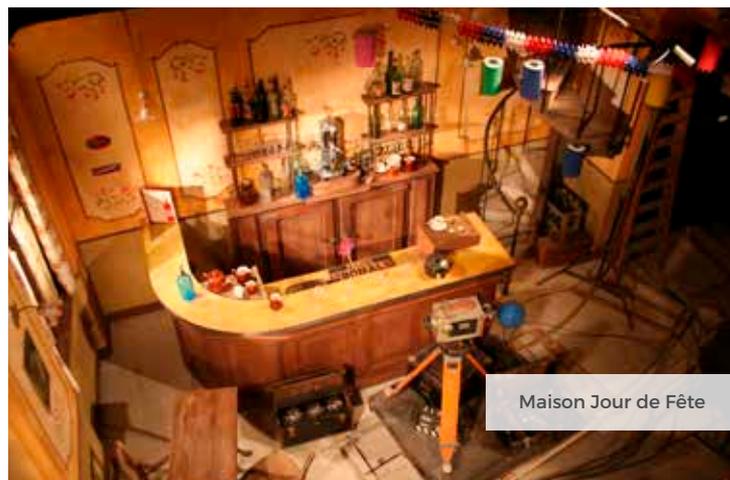
16 H 30

Dégustation de produits locaux sous la halle

17 H

Fin de nos prestations

Renseignements auprès d'Angélique
06 77 10 06 59 ou adurand@indreberry.fr



Maison Jour de Fête

© Bestjobers - Max Coquard



Château de La Motte-Feuilly

© Lezbriz

Journée historique et gourmande

Dès **53€**
par personne
•
30 participants

Exemple de MENU

Pâté berrichon
Filet mignon de porc
au caramel
Crème caramel noix de coco
Boissons comprises

Ce territoire offre aux visiteurs un patrimoine culturel important. Visitez la Tour Blanche, donjon du XII^e siècle, parcourez les salles du musée de l'Hospice Saint-Roch et rencontrez des producteurs passionnés.

10 H

Visite guidée du château de Frapesle

Visite guidée du château de Frapesle, lieu qui a abrité plusieurs séjours de l'écrivain Honoré de Balzac en 1834, 1835 et 1838, chez son amie Zulma Carraud. Balzac s'est inspiré de la vie à Issoudun, du parc du château et des alentours pour y situer le cadre de son roman La Rabouilleuse.

12 H

Déjeuner

Boissons comprises

14 H

Visite guidée de la Tour Blanche

Érigée à la demande de Richard Cœur de Lion en 1195, la Tour Blanche fut le témoin des luttes entre Plantagenêts et Capétiens.



16 H

Rencontre avec les producteurs et visite du chai

Un producteur vous ouvre les portes de son chai pour une visite et une dégustation de vin* AOP de Reuilly.

** À consommer avec modération*

17 H 30

Fin de nos prestations

Renseignements auprès d'Angélique

06 77 10 06 59 ou adurand@indreberry.fr





Issoudun



Journée au fil de l'histoire

Dès **53€**
par personne
•
30 participants



Exemple de MENU

Saumon mariné aux agrumes,
rémoulade de céleri au wasabi
Dos de lieu au coulis de petits pois,
risotto à l'Espelette
et tomates confites
Choux chocolat sorbet passion lait
Boissons comprises

Chargée d'histoire, Châteauroux propose un patrimoine qui mérite le détour. De l'époque médiévale à la grande tradition de l'empire, vous succomberez à l'élégance castelroussine.



Châteauroux

© Bestjobers - Max Coquard

10 H

Visite guidée du site clunisien de Déols

Le prestigieux passé médiéval de la petite sœur de l'abbaye de Cluny ne livre pas tous ses secrets au premier coup d'œil. Il faut prendre le temps de s'arrêter pour comprendre ce lieu chargé de plus de 1000 ans d'histoire. Présentation de l'abbaye telle qu'elle était à son apogée, avec une reconstitution en 3D et un espace muséographique lapidaire.

12 H 30

Déjeuner

Boissons comprises

14 H 30

Visite guidée de Châteauroux

Visite guidée du quartier médiéval, découverte de ses ruelles authentiques et intimistes, du couvent des Cordeliers, des jardins et des lavoirs des Cordeliers.



Château Raoul à Châteauroux

© Teddy Verneuil

16 H 30

Dégustation de produits locaux

Pour clore cette journée, vous découvrirez une variété de produits locaux.

17 H 30

Fin de nos prestations

Renseignements auprès d'Angélique
06 77 10 06 59 ou adurand@indreberry.fr

Journée safari

Dès **55€**
par personne
•
30 participants

Exemple de MENU

Œuf en couille d'âne
Parmentier au confit de canard
Dessert aux fruits de saison
Boissons comprises

© BestJobers
Réserve de la Haute-Touche

Partez pour un safari nature à la Haute-Touche, le plus vaste parc zoologique de France et observez plus de 1300 animaux en semi-liberté répartis dans 500 hectares de forêt. Continuez vers Azay-le-Ferron et découvrez le somptueux château entouré de son parc et de ses jardins.

10 H

Visite guidée de la réserve zoologique de la Haute Touche, dépendant du Muséum national d'histoire naturelle

Dès votre entrée à la Haute-Touche, le plus vaste parc animalier de France (436 hectares), partez pour un safari de quatre kilomètres en autocar au milieu des bisons, loups, mais aussi bouquetins, daims et cerfs. Vous continuerez votre visite à pied ou en voiturette électrique (en option) et rencontrerez dans un cadre exceptionnel, des animaux des cinq continents.

12 H 30

Déjeuner

Boissons comprises

15 H

Visite guidée du château d'Azay-le-Ferron

Ce monument historique, situé dans le Parc naturel régional de la Brenne, vous étonnera par la richesse de ses collections et la beauté de son paysage dessiné harmonieusement entre parc à l'anglaise et jardin à la française, labellisé « Jardin remarquable ». Safari toujours par l'exposition dans le salon d'animaux européens et africains, trophées de chasse des anciens propriétaires.

16 H 30

Dégustation de produits locaux au château

17 H 30

Fin de nos prestations

Renseignements auprès d'Angélique
06 77 10 06 59 ou adurand@indreberry.fr



© T. Hourquet



Château d'Azay-le-Ferron

© A.H



© Betty Arnavielhe

Journée bucolique *et intemporelle*

Dès **56€**
par personne
•
30 participants



Domaine de Poulaines

© Bestjobers - Vex Coquard

Durant votre journée, découvrez les charmes du domaine de Poulaines et son atmosphère reposante et ressourçante. Vous partirez ensuite pour un petit voyage à bord d'un authentique autorail millésimé 1950.

10 H

Visite guidée du domaine de Poulaines

Des jardins classés « jardins remarquables » de 4,5 ha (sur 25 ha) permettent le lien entre le manoir (XII^e-XV^e-XIX^e) et la métairie. Vous admirerez la roseraie, le miroir d'eau, le cheminement. Vos pas vous mèneront du jardin de bambous, aux carpes koïs de la source vers l'arboretum et ses 400 arbres étiquetés.

12 H 30

Déjeuner

Boissons comprises

14 H 30

Voyage à bord du train du Bas Berry

Après une visite guidée de la gare d'Ecueillé, vous embarquerez sur une des dernières voies métriques de France, à bord d'un authentique autorail des années 50 pour une balade à travers les paysages bucoliques de la campagne berrichonne (Ecueillé – Heugnes).

16 H 30

Dégustation de fromages et de vins AOP Valençay

Un producteur de vins AOP de Valençay vous ouvrira les portes de son domaine pour une visite de son chai et une dégustation* de ses vins accompagnée de la fameuse « Pyramide de Valençay ».

** À consommer avec modération*

18 H

Fin de nos prestations

Renseignements auprès d'Angélique
06 77 10 06 59 ou adurand@indreberry.fr



Fromage AOP Valençay

Exemple de MENU

Kir avec son amuse-bouche
Terrine de poisson et sa crème citronnée
Viennoise de volaille et son velouté avec sa garniture
Salade et fromage
Tarte Tatin et sa glace vanille
Boissons comprises

Journée aux couleurs *impressionnistes*

Dès **57€**
par personne
30 participants

Exemple de MENU

Terrine de poisson
Rôti de porc, sauce moutarde
Soupe de fruits rouges,
glace vanille
Boissons comprises



Gargilesse

© Teddy Verneuil

À la fois secrète et sauvage, avec ses paysages discrètement vallonnés et ses couleurs intenses, la vallée de la Creuse attira des peintres impressionnistes aussi célèbres que Monet et Guillaumin. Au cours de cette journée, nous vous invitons à découvrir, à pied et en bateau, le plus beau patrimoine naturel et culturel de cette vallée, haut lieu de l'histoire de l'art!

10 H

Visite guidée de Gargillesse

Classé parmi les « Plus Beaux Villages de France », Gargillesse a accueilli nombre de peintres impressionnistes sensibles à l'atmosphère romantique du lieu. Au programme, visite de la maison de campagne de George Sand où sont exposées des toiles des peintres impressionnistes. Pour finir, visite guidée des fresques romanes de la crypte de l'église Notre-Dame.

12 H 30

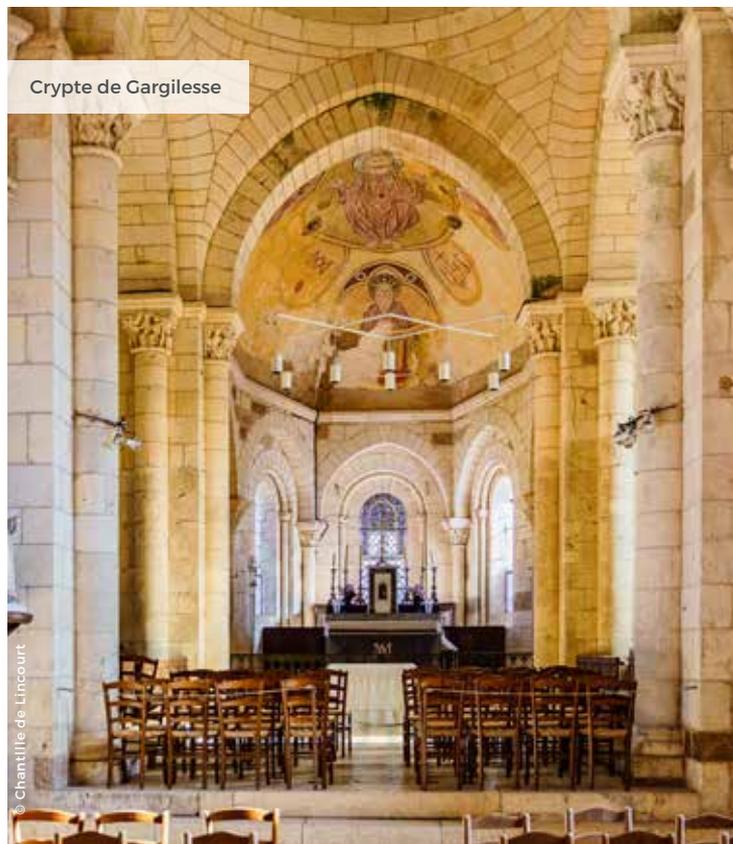
Déjeuner

Boissons comprises

14 H 30

Balade commentée en vedette au cœur des gorges de la Creuse

Cette balade sur la Creuse offre un étonnant point de vue sur les sites qui émaillent les 24 km du parcours : rocher de la Fileuse, confluent de la Sédelle...



16 H 30

Visite en Petit Train touristique

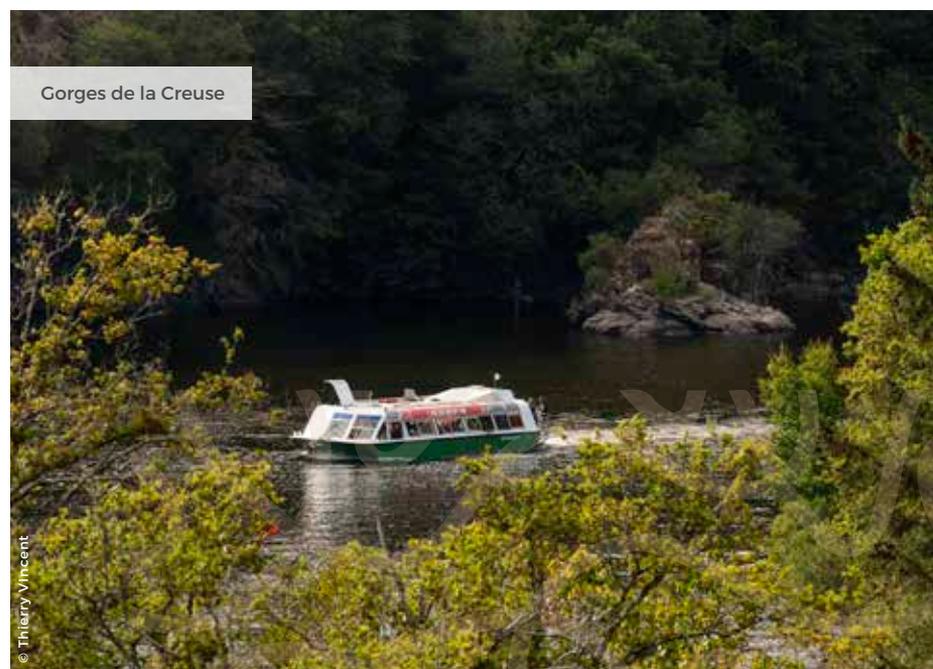
On vous propose de découvrir entre autres les sites fréquentés par les artistes de l'École de Crozant. À cheval entre Creuse et Indre le circuit vous fait découvrir les sites majeurs : Crozant, le Pont Charraud, les ruines, le rocher des fileuses. Balade commentée d'une heure.

17 H 30

Fin de nos prestations

Renseignements auprès d'Angélique

06 77 10 06 59 ou adurand@indreberry.fr



Journée intime avec *George Sand*

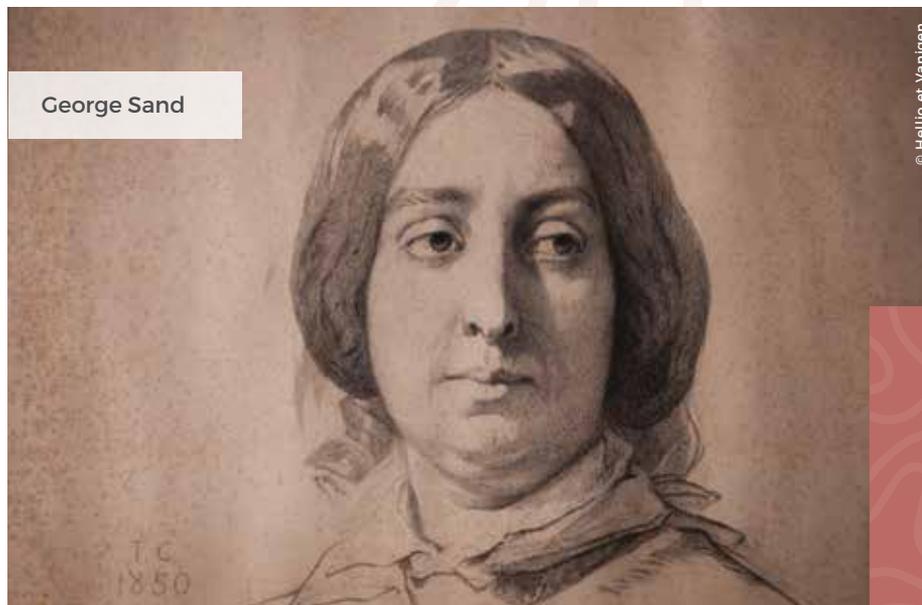
Dès **57€**
par personne
•
30 participants



Château de Sarzay

© Lezbroz

George Sand avait compris l'âme du Berry jusqu'à en percer tous les secrets. Au cours de cette journée, entrez dans l'univers de l'écrivain, visitez entre autres sa maison à Nohant où elle partagea sept étés avec Chopin, découvrez les sites qui inspirèrent nombre de ses romans et partagez un moment privilégié avec des personnalités passionnées et passionnantes.



George Sand

10 H

Visite guidée des fresques de l'église Saint-Martin à Vic

Cette église romane recèle des fresques remarquables du XII^e siècle qui ont été protégées et classées dès 1852.

11 H 15

Visite guidée du domaine de George Sand à Nohant

C'est dans cette magnifique maison, pleine de charme et d'élégance, que Frédéric Chopin composa la majeure partie de son œuvre et que George Sand recevait les plus grands esprits de l'époque.

12 H 30

Déjeuner

Boissons comprises

15 H

Visite guidée du Château de Sarzay

Il est l'un des principaux sites sandien. Il a d'ailleurs servi de cadre à George Sand pour son roman « Le Meunier

Exemple de MENU

Apéritif de bienvenue

Pâté de Nohant à la crème
d'oignons et salade verte
à l'huile de Noix

Poulet en Barbouille
(spécialité de Nohant)
deux légumes assortis

Pâtisserie maison
Boissons comprises

d'Angibault». Bâti vers le milieu du XIV^e siècle, ce site exceptionnel par son passé et son architecture séduira sans doute petits et grands.

16 H 30

Rencontre et dégustation au domaine du Petit Coudray

Cette belle maison de maître fut le théâtre de la rencontre entre George Sand, alors Aurore Dupin, et Jules Sandeau, romancier et auteur dramatique français avec qui elle se lia d'amitié.

18 H

Fin de nos prestations

Renseignements auprès d'Angélique

06 77 10 06 59 ou adurand@indreberry.fr

Journée auto et château à Valençay

Dès **58€**
par personne
•
30 participants



Château de Valençay

© Alzbroz

La nostalgie des voitures anciennes, l'élégance d'un château de la Loire et la dégustation de deux A.O.P.
Tout est réuni pour une délicieuse journée en pays de Valençay.

10 H

Visite libre du musée de l'automobile à Valençay

Vous allez découvrir l'évolution de l'industrie automobile sur près d'un siècle au cours duquel cette incroyable invention a révolutionné le monde. Plus de 60 voitures sont exposées en état de fonctionnement dans un fabuleux espace d'histoire et de technologies passées.



12 H

Déjeuner au château

Boissons comprises

14 H

Visite guidée du château de Valençay et de son petit théâtre

Revivez l'histoire de Talleyrand, l'influent conseiller de Napoléon Bonaparte et précurseur de l'Europe.

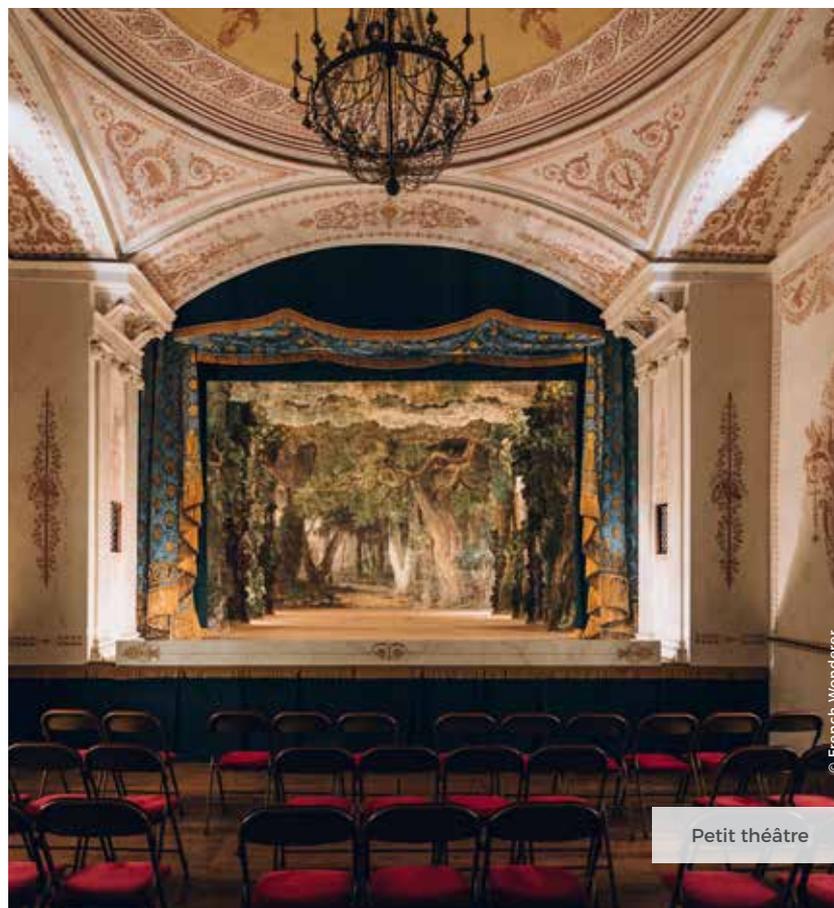
Intégré aux grands sites du Val de Loire, ce château renaissance recèle entre autres merveilles un authentique petit théâtre à l'italienne de 90 places parfaitement conservé.

17 H

Fin de nos prestations

Renseignements auprès d'Angélique

06 77 10 06 59 ou adurand@indreberry.fr



Petit théâtre

idées de séjours dans l'Indre



Qui dit plus de temps dit plus de plaisir, plus de découvertes...
Prolongez votre séjour et posez vos valises pour mieux apprécier
encore ce territoire méconnu !



Le Blanc

Séjour poésie et raffinement

Dès **180 €**
par personne
•
30 participants



Château d'Azay-le-Ferron

© Gillard et Vincent

Entre nature et patrimoine, offrez-vous un séjour à travers des sites incontournables de l'Indre en Berry.

Jour 1

MATINÉE

Visite guidée insolite du château d'Azay-le-Ferron

Ce monument historique, situé dans le Parc naturel régional de la Brenne, vous étonnera par la richesse de ses collections et la beauté de son paysage dessiné harmonieusement entre parc à l'Anglaise et jardin à la française, labellisés « Jardins remarquables ».

APRÈS-MIDI

Visite commentée de la Brenne en autocar

Accompagnée d'un guide naturaliste, cette visite commentée et en hauteur vous permettra d'apprécier pleinement les magnifiques paysages et la richesse ornithologique qu'offre le Parc naturel régional de la Brenne, pôle de la biodiversité en France. Des arrêts commentés et sorties de car sont possibles.

Rencontre avec des producteurs de fromage de chèvre AOP

Visite de la chèvrerie, dégustation et possibilité d'acheter directement du fromage chez le producteur.

SOIRÉE

Dîner et nuit

Dans un hôtel 3 étoiles à Valençay.

Renseignements auprès d'Angélique
06 77 10 06 59 ou adurand@indreberry.fr



Étang de la Brenne



Jour 2

MATINÉE

Visite guidée du domaine de Poulaines

Des jardins classés «jardins remarquables» de 4,5 ha (sur 25 ha) permettent le lien entre le manoir (XII^e-XV^e-XIX^e) et la métairie. Vous admirerez la roseraie, le miroir d'eau, le cheminement. Vos pas vous mèneront du jardin de bambous, aux carpes koïs de la source vers l'arboretum et ses 400 arbres étiquetés.

APRÈS-MIDI

Visite audioguidée du château de Valençay et de son petit théâtre

En flânant dans l'intimité de ces pièces meublées d'époque, revivez l'histoire de Talleyrand, l'influent conseiller de Napoléon Bonaparte et précurseur de l'Europe. Intégré aux grands sites du Val de Loire, ce diamant Renaissance recèle entre autres merveilles un authentique petit théâtre à l'italienne de 90 places parfaitement conservé.

Dégustation de fromage et de vins AOP Valençay

Un producteur de vins AOP de Valençay vous ouvrira les portes de son domaine pour une visite de son chai et une dégustation* de ses vins accompagnée de la fameuse «pyramide de Valençay».

**À consommer avec modération*

Fin de nos prestations

Renseignements auprès d'Angélique
06 77 10 06 59 ou adurand@indreberry.fr

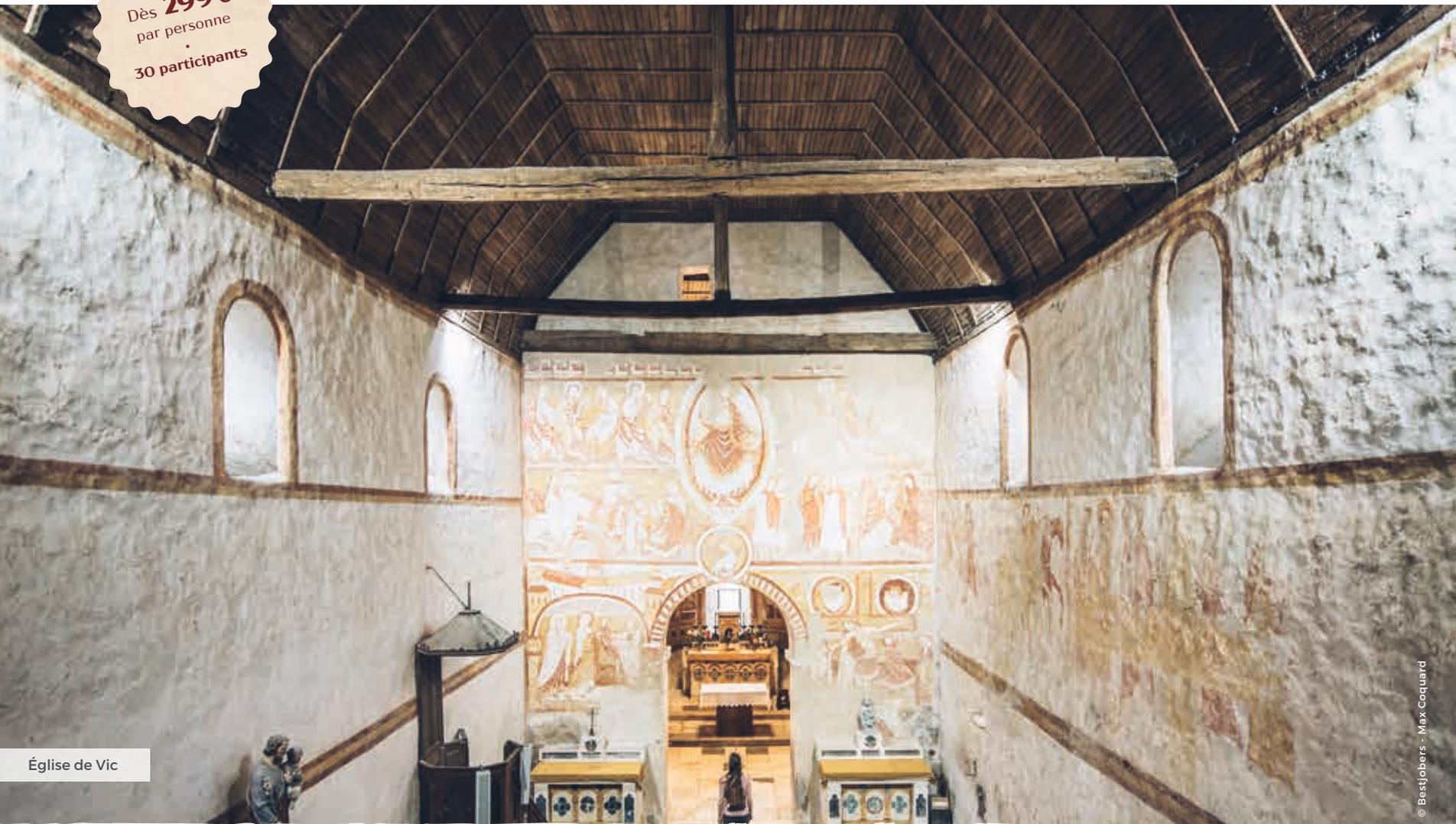


Château de Valençay

© Thierry Vincent

Séjour sur les traces de George Sand

Dès **299€**
par personne
•
30 participants



Église de Vic

© BestJobers - Max Coquard

Subjuguée par la beauté sauvage des paysages et la vivacité des couleurs, George Sand installe à Gargilesse sa petite maison de campagne. La renommée de l'écrivain y attira alors de nombreux artistes peintres, tels que Claude Monet, Armand Guillaumin, Francis Picabia...

JOUR 1

MATINÉE

Visite guidée de l'église Saint-Martin à Vic
et ses fresques remarquables du XII^e siècle.

Visite guidée du domaine de George Sand à Nohant

C'est dans cette maison que George Sand recevait les plus grands esprits et artistes de l'époque.

APRÈS-MIDI

Visite guidée du moulin d'Angibault

lieu qui inspira George Sand pour son roman « Le Meunier d'Angibault ».

Rencontre et dégustation au domaine du Petit Coudray

Les propriétaires racontent l'histoire de leur manoir tant apprécié de George Sand.

SOIRÉE

Les « Gas du Berry »

Spectacle de musique berrichonne.

JOUR 2

MATINÉE

Visite guidée de Gargillesse

Classé parmi les « Plus Beaux Villages de France », Gargillesse a accueilli nombre de peintres impressionnistes sensibles à l'atmosphère romantique qui s'y dégage.

APRÈS-MIDI

Balade commentée en vedette au cœur des gorges de la Creuse

Cette balade offre d'étonnants points de vue sur les sites qui émaillent le parcours : rocher de la Fileuse, confluent de la Sédelle...

Concert privé de musique classique avec Cyril Huvé

Le temps d'un concert privé, exceptionnel et intimiste, Cyril Huvé, Victoire de la musique classique 2010, interprètera pour vous son répertoire de prédilection.

**Nuit en hôtel 3* à La Châtre*

Jour 3

MATINÉE

Visite guidée de la ville de La Châtre

Découvrez pendant 1 h 30 le patrimoine culturel de la ville, figurant parmi les 100 Plus Beaux Détours de France : les maisons à pan de bois, le donjon, la vieille cité, les bords de l'Indre...

Fin de nos prestations



Moulin d'Angibault



Château de Chazelet



© Lezbroz

CONDITIONS GÉNÉRALES DE RÉSERVATION

Articles R-211-3 à R-211-11 du Code du Tourisme (Loi du 22/07/2009)

Article R211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu au a de l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre État membre de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, les excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;
- 12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;
- 13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5 En savoir plus sur cet article...

Modifié par Décret n° 2009-1650 du 23 décembre 2009 - art. 1

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services tels que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenues comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il reconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en

avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :
-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposés par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.
Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :
-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.
Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 - L'Agence d'Attractivité de l'Indre-A¹l - Berry Province Réservation

L'Agence d'Attractivité de l'Indre A¹l - Berry Province Réservation est conçue pour assurer la réservation et la vente de tous les types de prestations de loisirs et d'accueil, principalement en espace rural. Elle facilite la démarche du public en lui offrant un choix de nombreuses prestations et en assurant une réservation rapide et sûre. Les Agences de Réservation touristique sont des instruments d'intérêt général mis à la disposition de tous les types de prestataires qui en sont membres et qui ont passé avec eux une convention de mandat.

Article 1 bis - Information

La présente brochure constitue l'offre préalable visée par les conditions générales ci-contre. Toutefois des modifications peuvent naturellement intervenir dans la nature des prestations. Conformément à l'article R211-5 du Code du Tourisme, si des modifications intervenaient, elles seraient portées par écrit à la connaissance du client, par l'Agence d'Attractivité de l'Indre-A¹l - Berry Province Réservation avant la conclusion du contrat.

Article 2 - Responsabilité

L'Agence d'Attractivité de l'Indre -A¹l - Berry Province Réservation est responsable dans les termes de l'article L211-16 du Code du Tourisme, qui stipule :
« Toute personne physique ou morale qui se livre aux opérations mentionnées à l'article L. 211-1 est responsable de plein droit à l'égard de l'acheteur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat, que ce contrat ait été conclu à distance ou non et que ces obligations soient à exécuter par elle-même ou par d'autres prestataires de services, sans préjudice de son droit de recours contre ceux-ci et dans la limite des dédommagements prévus par les conventions internationales.

Toutefois, elle peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit à l'acheteur, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues au contrat, soit à un cas de force majeure. »

Article 3 - Réservation

La réservation devient ferme lorsqu'un acompte représentant 25% du prix du séjour et un exemplaire du contrat signé par le client, ont été retournés à l'Agence d'Attractivité de l'Indre-A¹l - Berry Province Réservation avant la date limite figurant sur le contrat.
Cependant toute option téléphonique ou écrite n'est reconnue par l'Agence d'Attractivité de l'Indre-A¹l - Berry Province Réservation que comme une prise d'intérêt à l'une de ses réalisations. Elle ne peut occasionner aucune réservation de sa part.

Article 4 - Inscriptions tardives

En cas d'inscriptions tardives moins de 30 jours avant le début du séjour, la totalité du règlement sera exigée à la réservation.

Article 5 - Règlement du solde

Le client devra verser au service de réservation, sur présentation d'une facture, le solde de la prestation convenue et restant due, et ceci un mois avant le début des prestations (excursion, séjour,...), sous réserve du respect de l'article R. 211-6,10) du Code du Tourisme, ainsi que la liste nominative des membres du groupe comportant la liste précise des personnes partageant les chambres.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage. Dès lors, la prestation est de nouveau offerte à la vente et aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 - Bons d'échange

Dès réception du solde, le service de réservation adresse au client un bon d'échange que ce-lui-ci doit remettre au(x) prestataire(s) lors de son arrivée, et éventuellement pendant le séjour.

Article 7 - Arrivée

Le groupe doit se présenter au jour et à l'heure mentionnés sur le (ou les) bon(s) d'échange. En cas d'arrivée tardive ou différée ou d'empêchement de dernière minute, le client doit prévenir directement le(s) prestataire(s) dont l'adresse et le téléphone figurent sur le(s) bon(s) d'échange.

Les prestations non consommées au titre de ce retard resteront dues et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Article 8 - Annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée à l'Agence d'Attractivité de l'Indre-A¹l - Berry Province Réservation. L'annulation émanant du client entraîne, outre les frais de dossier, les retenues suivantes :

a) D'individuels dans un groupe :

- annulation entre le 15ème et le 8ème jour inclus : 50 % du prix du séjour,
- annulation entre le 7ème et le 2ème jour inclus : 75 % du prix du séjour,
- annulation à moins de 2 jours : 100 % du prix du séjour.

En cas de non-présentation du client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

b) D'un groupe :

- entre 30 et 21 jours : 25 % du forfait / personne,
- entre 20 et 8 jours : 50 % du forfait / personne,
- entre 7 et 2 jours : 75 % du forfait / personne,
- moins de 2 jours du départ ou non-présentation du groupe : 100 % du forfait / personne.

Article 9 - Interruption de séjour

En cas d'interruption du séjour par le client, il ne sera procédé à aucun remboursement.

Article 10 - Assurances

L'Agence d'Attractivité de l'Indre-A¹l - Berry Province Réservation attire l'attention du client sur la possibilité de souscrire un contrat d'assurance couvrant les conséquences d'une annulation résultant de certaines causes

Article 11 - Modification par le service de réservation d'un élément substantiel du contrat

Se reporter à l'article R211-9 du Code du Tourisme.

Article 12 - Annulation du fait du vendeur

Se reporter à l'article R211-10 du Code du Tourisme.

Article 13 - Empêchement pour le vendeur de fournir en cours de séjour les prestations prévues dans le contrat

Se reporter à l'article R211-11 du Code du Tourisme.

Article 14 - Réclamation

Toute réclamation relative à l'inexécution ou à la mauvaise exécution du contrat doit être adressée à l'Agence d'Attractivité de l'Indre-A¹l - Berry Province Réservation dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception, et peut être signalée par écrit, éventuellement à l'organisateur du voyage et au prestataire de service concerné.

Article 15 - Hôtels

Les prix comprennent la location de la chambre et le petit déjeuner, la demi-pension ou la pension complète. Sauf indication contraire, ils ne comprennent pas les boissons des repas. Lorsqu'un client occupe seul une chambre prévue pour loger deux personnes, il lui est facturé un supplément dénommé «supplément chambre individuelle». Le jour du départ, la chambre doit être libérée avant midi.

Article 16 - Assurance Responsabilité Civile Professionnelle

L'Agence d'Attractivité de l'Indre -A¹l - Berry Province Réservation a souscrit une assurance auprès de leur compagnie d'assurance par année d'assurance et par sinistre, dommages corporels, matériels et immatériels confondus, afin de couvrir les conséquences de la Responsabilité Civile Professionnelle que l'Agence peut encourir.

Conformément à la loi «Informatique et libertés» les informations nominatives du dossier de réservation sont obligatoires. Un droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès de l'Agence d'Attractivité de l'Indre - A¹l - Berry Province Réservation et sauf opposition expresse, ces informations pourront faire l'objet d'une cession commerciale.

L'A¹l traite vos données à caractère personnel conformément à la réglementation applicable et à la politique de confidentialité publiée sur son site Internet.



Agence d'Attractivité de l'Indre

Centre Colbert - Bât. I - 1 place Eugène-Rolland
B.P. 141 - 36003 CHÂTEAUROUX Cedex

Votre contact

ANGÉLIQUE DURAND
+33 (0)2 54 07 36 15 | resa-groupes@indreberry.fr

